



# Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen  
Bureau du Port - Square du Général Masson - 44500 LA BAULE  
Tél. : 02 40 62 02 13 - E-mail : a.p.p.b.p@orange.fr

## Exemplaire N° 29 – JANVIER 2009 – adressé aux usagés du port

Comité de rédaction : Alain CHABRIER, Jean Pierre MAURICE, Gabriel BORY, Emmanuel DAVID, Jean Pierre SANTINI et Gérard VAUCLIN

### EDITO DU PRESIDENT

Bonjour à toutes et à tous,

L'heure est arrivée de vous souhaiter nos bons vœux pour cette nouvelle année 2009. Nous espérons que vous avez pu profiter pleinement de votre bateau malgré quelques caprices de la météo et retard de certains aménagements dans le port.

Le Conseil d'administration et moi-même, sommes heureux de vous présenter nos vœux amicaux et sincères, à vous ainsi qu'à vos proches.

Pour ma part, c'est avec une certaine nostalgie que je rédige cet édito qui est le dernier de mon mandat de Président. (je réside maintenant à PAIMPOL et serai donc moins disponible. Je conserve une résidence à LA BAULE et mon bateau Sangria dans le port.

Notre prochaine assemblée générale du mois d'avril 2009 devra, en effet, élire un nouveau bureau pour la gestion et l'animation de l'A.P.P.B.P.

Comme je vous l'écrivais dans le petit pavillon précédent, nous serions heureux d'accueillir de nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration. Nous nous devons d'être présents sur tous les dossiers et pour cela les connaissances et expertises de chacun nous seront utiles lors des réunions avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie, le SIVU du port et les élus.

J'évoquerais quelques regrets sur les actions qui n'ont pu aboutir durant ce mandat et surtout face à la conjoncture économique dans laquelle nous sommes entrés

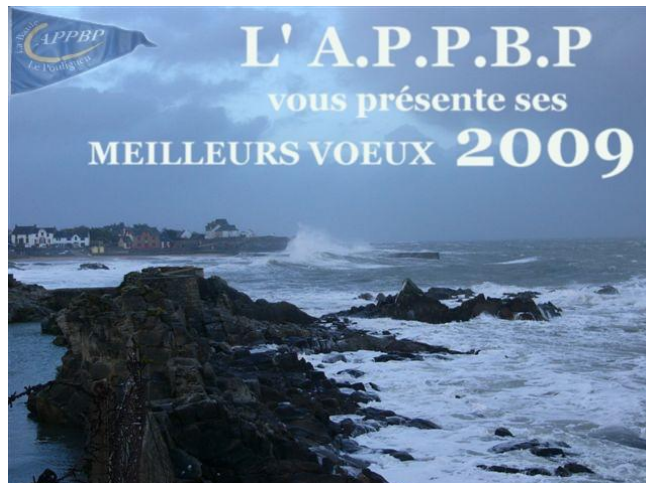
Notre port a la possibilité, pour un investissement a priori réduit, de s'agrandir et d'accueillir de nouvelles unités. Ce sont 120 places supplémentaires que nous demandons depuis plusieurs années, dans le 3<sup>ème</sup> bassin.

Le coût de location des places est en permanente augmentation et ce à cause du dragage (selon nos interlocuteurs) qui représente 30% de l'encaissement annuel. D'autres solutions existent quant à la méthodologie à utiliser. Il faut absolument et très rapidement réfléchir sur des orientations moins coûteuses et plus écologiques. (cf édito du ppb n°27 rejet des boues par une conduite à terre)

Comme le démontre aujourd'hui cette magnifique course du Vendée Globe, nous devons plus que jamais tirer des bords pour arriver au terme de l'exploit.

Bonne année à vous toutes et tous.

Le Président Alain Chabrier



Tous les membres du conseil d'administration et du bureau vous présentent ainsi qu'à vos proches leurs meilleurs vœux de santé et de joie pour cette nouvelle année 2009.  
Que chacun puisse profiter de belles et nombreuses journées de pêche ou de croisière

### LE MOT DE L'ASSUREUR

Bonjour à tous,  
Nous avons le plaisir de vous informer que vous pouvez, grâce au travail de notre **Président de l'UNAN 44 Daniel Marie**, consulter notre plateforme intranet assurance concernant **« le contrat privilège »** réservé aux membres de **L'UNAN** et par conséquent aux membres de **l'APPBP à jour de leur cotisation** à partir du site **UNAN 44**

<http://unan.44.unblog.fr> page assurance bateau UNAN

### RAPIDE, PRATIQUE ET SIMPLE

Vous pourrez ainsi faire votre devis personnalisé.

N'oubliez pas que la **« loi chatel »** vous permet de résilier votre contrat d'assurance dès réception de votre avis d'assurance.

Nous restons à votre disposition.

Contacts :

<http://intranet.mader.fr>. Code confidentiel : **UNAN44** mot de passe : **44**

\*LAURE ALLOCHON (ligne directe) : 05 46 41 97 67

\*Patrick Le GONIDEC : 06 07 21 37 13

[L'équipe d'AMTM vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.](#)

**ASSURANCES MADER** Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau  
Contactez Nous !

**Tél. 05 46 41 20 22**

Assurances Maritimes & Transports MADER  
Souscription de la République immédiate le dimanche  
BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE Coteaux 1 - France  
Info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 54 60

## LES BRÈVES

### Départ de Daniel BESIO:

Daniel a démissionné de son poste de vice président. Il descend dans le sud ouest ou le climat est plus favorable pour la santé de son épouse. Nous tenons à le remercier sincèrement pour son dévouement et l'apport précieux de ses connaissances durant ces trois années.

Il sera toujours le bienvenu.

Notre ami **Gérald Bosio**, administrateur de l'**APPBP** depuis sa création à laquelle il a participé, avant d'en être 3 ans le Président, est maintenant Vice-président du **Conseil de Développement de Cap Atlantique**. Cette structure n'a qu'une fonction consultative mais ses avis ont tout de même un poids certain. Nous gageons que Gérald saura là aussi apporter des avis constructifs. Un des premiers dossiers sur lequel ils ont à plancher est celui des éoliennes du plateau de la Banche.

A propos des éoliennes sur le plateau de la Banche, nos amis de l'Eldorado Club ont reçu une délégation d'EDF fin novembre pour avoir davantage d'informations sur le projet. Invité tardivement, nous n'avons pu assister à cette réunion et nous les prions de bien vouloir nous en excuser. C'est très sympa d'avoir pensé à nous inviter.

### Hommes à la mer

En Juillet, Jean-Pierre, **sans gilet**, est tombé de son annexe alors qu'elle était encore accrochée au cul de son voilier, il est remonté à bord par l'échelle de son bateau sans problème et en a été quitte pour se changer et mettre à sécher vêtements et papiers.

En Août, Paul **sans gilet**, est tombé de son annexe, il y avait **1,60m**. d'eau, et il **n'a pas réussi à remonter à bord** de son annexe. Heureusement dans 1,60m. d'eau on peut ne pas se noyer.

En Septembre, Joëlle, en tenue de ville, en descendant du bateau sur le Catway, (avec des chaussures de ville) est tombée entre le bateau et le catway, **son mari n'a pas pu la sortir de l'eau**, il a fallu l'aide supplémentaire de 2 personnes qui était sur un bateau voisin : Les échelles avaient été retirées des pontons en prévision du futur dragage.

O.K ; ces 3 personnes ne sont pas toutes jeunes, ils sont comme la grande majorité des gens de notre port.

La chute à la mer n'est pas à ignorer et l'annexe est un tout petit bateau sur lequel le port du gilet est obligatoire.

En France, vraiment très peu de monde enfille son gilet pour aller à terre avec son annexe, alors que les Anglais, pour qui ce n'est pas obligatoire le font très couramment.

### ACCOSTE 44 : 19 ports 133km de côte

Les maires des communes du littoral de Loire Atlantique, très conscients de l'importance économique de la plaisance se sont réunis le lundi 08/12/2008 pour créer une Association, **ACCOSTE 44**, qui leur permettra de développer l'image de la Loire Atlantique dans le monde de la plaisance en fédérant leurs poids économique et politique.

Le futur Président de ACCOSTE 44 devrait être Monsieur Jean-Luc Le Brigand Maire de Préfailles.

Il semble que les plaisanciers ne sont plus considérés uniquement comme des pollueurs.

## DATES A RETENIR EN 2009.

**Samedi 11 avril à 18h30** - : Mairie du Pouliguen :

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'APPBP

Lors de cette Assemblée Générale, nous aurons à compléter notre Conseil D'Administration par l'élection de plusieurs membres ; cinq administrateurs arrivent à la fin de leur mandat de trois ans et se représentent, mais, Daniel BEISO nous a donné sa démission il est probable qu'un autre nous quitte pour des problèmes de santé. et notre Conseil d'Administration devrait posséder un administrateur de plus.

Le bureau est à renouveler.(6 MEMBRES) (?)postes d'administrateurs sont à pourvoir sur un total de 15

Les candidats sont priés de se faire connaître par courrier avant le 9 mars 2009.

A ce jour nous avons 5 candidatures enregistrées pour le bureau: Emmanuel DAVID, Jean Pierre SANTINI, Jean Pierre MAURICE, Gabriel BORY, Gérard VAUCLIN.

Nous faisons donc appel à au moins 3 candidatures nouvelles.

Le Bureau, composé de 6 membres arrive cette année au terme de son mandat de 3 ans et est à réélire dans sa totalité, pour 3 ans, par le Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale. Comme chaque année, l'Assemblée Générale sera suivie d'un cocktail.

**Samedi 25 avril à 15h00** – Jetée du Pouliguen

#### Démonstration par la SNSM de Pornichet

- Lancer à la mer de 2 Canots de Survie
- Allumage de feux à mains
- Comment remonter dans son annexe seul en mer.

**Week End du 1<sup>er</sup> mai** : On se retrouve à **Hoëdic avec Yves**. Grillades sur la plage si la météo le permet.

**Samedi 06 juin** de 10h. à 13 h. – Square Masson  
-Vérification des Extincteurs.

**Samedi 04 juillet** de 10h. à 13h. – Square Masson  
-Vérification des Extincteurs.

**Samedi 01 Août** à 19h. – Villa Mortureux  
**Cocktail Annuel de l'APPBP.**

## L'APPBP SOUTIEN LA STATION SNSM DE LA COTE D'AMOUR

Le samedi 29 novembre 2008, le bureau de l'APPBP est allé remettre comme chaque année un chèque de 300 euros à la station SNSM côte d'Amour basée à Pornichet.

La station assure tous les samedis une permanence de 10H00 à 12H00 dans ses locaux situés sur le port de plaisance de Pornichet. Le président Jean Michel PARINGAUX et une partie des sauveteurs nous ont accueillis chaleureusement. Thierry COUTURIER le patron de la vedette nous a fait faire le tour du propriétaire de la V2 SNS 229.



Ce jour là de nombreux sauveteurs des stations voisines étaient présents pour essayer un nouveau bateau : un pneumatique de 7,30 équipé de deux moteurs de 100 CV, d'un treuil et d'une électronique complète... un bateau qui va permettre aux stations qui en seront dotées d'intervenir dans des situations où les vedettes sont inadéquates.

La station de La Cote d'Amour ne fera pas l'acquisition de cette embarcation mais envisage de changer sa vedette d'ici deux ans, coût de l'opération environ 500 000 euros: Sur cette somme, 40 % seront pris en charge par les collectivités, la Région, le Département et les communes. Il restera 60 % à financer par la SNSM,. Elle a donc plus besoin que jamais de nos dons.

D'ailleurs, connaissez-vous le pourcentage de plaisanciers qui font un geste chaque année pour la SNSM ? 7 % et oui sept pour cent alors que



nos voisins britanniques flirtent avec les 95 %. Par conséquent, si vous souhaitez soutenir la SNSM, vous pouvez adresser vos dons directement à la station côte d'Amour Port de Plaisance 44380 PORNICHET.

La SNSM en quelques chiffres :  
En 2007, c'est 8 000 personnes secourues, 65 % d'intervention au profit des plaisanciers.

La SNSM c'est 7 000 personnes, 230 stations et 20 M d'euros de budget pour 2008

ARTICLES DE PÊCHE  
APPÂTS VIVANTS

**THALA PÊCHE**

7, rue de l'Église - LE POULIGUEN Tél./Fax 02 40 62 22 89

Une remise de 5 à 10% est accordée aux membres de l'APPBP

**LA MOUETTE**  
communication & impression

**VOTRE IMPRIMEUR**

1, ALLÉE DES CAMELIAS - ANGLE AV. DE GAULLE B.P. 33 - 44501 LA BAULLE CEDEX  
TÉL. 02.40.60.20.10 - FAX 02.40.60.87.09 imprimerielamouette@wanadoo.fr

## LA VHF MARINE

La VHF marine est un émetteur radio utilisant les très hautes fréquences (Very High Frequency)

Toute personne manipulant une VHF à bord d'un navire doit détenir le "Certificat de Radiotéléphoniste Restreint" (CRR).

Un plaisancier utilisant une VHF sans CRR et sans licence est bien sûr verbalisable.  
La sécurité passe par la maîtrise du fonctionnement des équipements radio.

### DEUX TYPES DE VHF : LES FIXES ET LES PORTABLES

#### LES VHF FIXES

Elles ont une puissance de 25 watts et, avec une antenne en tête de mât, une portée de l'ordre de 15 à 20 milles de bateau/bateau et de 30 à 40 milles vers une station côtière.

Les nouvelles générations de VHF sont équipées du système de sécurité ASN (Appel Sélectif Numérique) encore appelé DSC en anglais (Digital Selective Call).

#### Le système ASN (DSC) un plus pour la sécurité

Toutes les VHF fixes commercialisées doivent être équipées du système ASN.

Lors de sa première mise en service, elle est codée au numéro **MMSI** du navire (délivré par l'ANFR).

#### Qu'est-ce qu'un MMSI ?

Cela signifie *Maritime Mobile Service Identity*. C'est un ensemble de neuf chiffres qui identifie d'une manière unique un navire. Il est obligatoire pour tous les appareils équipés d'Appel Sélectif Numérique. C'est l'ANFR qui délivre les MMSI des navires français.

#### Appel de détresse.

Pour ce faire, il suffit de presser le bouton DISTRESS (rouge) placée en face avant de la VHF pour qu'un message soit envoyé automatiquement sur le canal dédié 70. Ce message comporte l'identifiant du bateau (numéro MMSI), la position (si interface GPS) et la nature du sinistre (choisi dans une liste programmée dans la VHF). Ce signal est reçu par les CROSS et les bateaux équipés de VHF ASN à portée d'émission.

Dans les minutes suivant l'émission, le CROSS accuse réception et se met en liaison avec le bateau sur le canal 16.

Les VHF ASN, en cas d'appel, basculent automatiquement sur le 70 et repassent sur le 16 dès que le CROSS accuse réception.

Hors de portée des stations côtières, si vous émettez un signal ASN, il est reçu par tous les bateaux équipés d'une VHF ASN en portée. Ces derniers peuvent servir de relais pour prévenir les services de sécurité. Ils peuvent le faire par la VHF s'ils sont en portée soit par d'autres moyens de communication longue distance (satellite, BLU).

#### Côté pratique de l'ASN

Outre la sécurité, l'ASN permet de joindre un autre bateau à condition de connaître son numéro MMSI.

Dans ce cas, plus besoin de composer un numéro de canal, on compose le numéro MMSI (ou mis en mémoire) et la VHF sélectionne un canal libre. Le correspondant reçoit l'appel (sonnerie) avec affichées sur l'écran les coordonnées de l'appelant. On peut également, si la VHF possède une sortie Track-your-Buddy et qu'elle est reliée à un lecteur de carte compatible, positionner sur l'écran les bateaux dont on a mémorisé le numéro MMSI.

De même, les VHF qui possèdent une sortie ASN reliée à un lecteur compatible, affichent à l'écran la position du bateau qui envoie un message.

#### LES VHF PORTABLES

Hormis le système ASN qui est interdit sur les portables, elles offrent les mêmes possibilités que les fixes. Elles ont l'avantage d'être

autonomes et de pouvoir être utilisées dans le cockpit, l'annexe ou la survie. Leur seul handicap est la puissance (1 à 5 watts) qui limite la portée à 5 milles et l'autonomie (de 5 à 8 heures en utilisation normale).

L'utilisation d'une VHF portable est interdite à terre.

#### FORMALITES POUR TOUTES VHF FIXE OU PORTABLE

Elles doivent être déclarées auprès de l'Agence Nationale des Fréquences qui vous délivrera gratuitement une licence d'exploitation ainsi qu'un indicatif d'appel personnel (MMSI)..

La licence, document international, doit se trouver à bord.

#### Adresse de l'ANFR pour demande de licence, de N° MMSI et dossier CRR

##### AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

Section Certificats et Licences

4 rue Alphonse Matter

BP 8314 88108 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX

Tél. : 03 29 42 20 74

Télécopie : 03 29 42 20 70

<http://www.anfr.fr/index.php?cat=radiomaritime>

#### VHF OU TELEPHONE MOBILE ?

Contrairement au GSM qui n'offre qu'une couverture limitée, la radio VHF marine reste votre meilleure alliée pour garantir votre sécurité en mer.

La preuve en cinq points :

- Elle couvre une aire maritime importante, jusqu'à 30-50 milles ou plus de la côte, en fonction de la hauteur des antennes et de la puissance d'émission.
- Elle est partie prenante d'un réseau de radiocommunications dédié à la sécurité en mer, veillant en permanence les fréquences internationales de détresse et de sécurité et diffusant les informations nautiques vitales (météo, avis urgents aux navigateurs).
- Elle permet un accès direct et immédiat aux secours et à des relais efficaces, les CROSS, sémaphores de la marine nationale, stations de pilotage et de remorquage, éventuellement stations côtières de télécommunications.
- Elle garantit la possibilité de recevoir une assistance rapide des navires sur zone.
- Elle est synonyme de contact facile entre les équipes de secours et la personne secourue.

#### PRINCIPAUX CANAUX UTILISES EN VHF MARINE

##### Rappels :

**le canal 16 est réservé en priorités aux appels de détresse et de sécurité. Il est impératif de laisser ce canal libre de toutes discussions.**

**Une zone de silence de 3 minutes est à respecter impérativement tous les ¼ d'heure pleine.**

Pour les communications de navire à navire, utiliser les canaux 6, 8, 72 ou 77.

Pour un appel à une capitainerie port de plaisance, utiliser le canal 9.

**Afin de ne pas encombrer le canal 16, la fonction double veille est fortement recommandée (16 et un canal de bateau à bateau).**

Ne pas utiliser les autres canaux qui sont réservés (Marine Nationale, CROSS, Phares et Balises .....)



CHANTIER NAVAL  
MECANIQUE H.B. - I.B.



PORT À SEC

2, venelle du Sourd

PIRIAC sur MER

Tél. 02 40 23 50 86 - Fax 02 40 23 58 65

[piriacdiffusionmarine@normandnet.fr](mailto:piriacdiffusionmarine@normandnet.fr)

## COMPTE RENDU DE REUNION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

### Compte Rendu Réunion CCI APPBP du 10 12 2008

Présents :

**Pour la CCI :**

P. Deschouppes, N. Ciniewski, Monsieur Lelièvre, P. Leclanche,

**Pour l'APPBP :**

G. Bory, G. Vauclin, E. David

L'APPBP remercie la CCI de son accueil et d'avoir abordé les différents points qui avaient été proposés par l'association pour cette rencontre.

Tarif du Port, Dragage, Cale avant port, Aménagement des autres cales, Enlèvement des épaves, Nettoyage des pontons et flotteurs, Éclairage du chenal (la vieille, la basse Martineau, les autres balises), Quid du développement de l'arrière port ?, Organisation des mouillages dans l'anse de Toulain ?, Points divers

#### Tarif du Port :

La CCI présentera lors du conseil portuaire une augmentation de 3 %. Philippe DESCHOUPPES, Directeur des ports et infrastructures explique les raisons de cette augmentation : gérer le port comme une entreprise conformément à la norme 14001 et avec un objectif de marge, avoir une logique de développement donc d'anticipation pour générer l'autofinancement, un port est un outil de développement économique et la CCI est désormais dans cette optique, volonté de développer des services à destination des plaisanciers, coût de certains postes, en particulier le dragage, amortissement différent (linéaire et non plus sur caducité). Philippe DESCHOUPPES et Nicolas CIENIEWSKI nous informent réfléchir à un schéma directeur pour le dragage pour les années à venir (mutualisation des moyens, quelles autres solutions ?) et nous invitent à participer à ces réunions.

**L'APPBP demande le maintien du tarif 2008 voire la baisse. Les plaisanciers aussi subissent la crise malgré certains sentiments et ont largement contribué aux investissements et frais de fonctionnement depuis plusieurs années.**

#### Dragage du port :

Les intervenants :

un maître d'ouvrage : la CCI, un maître d'œuvre : la SOGREAH, une entreprise : ARMOR

Il a commencé avec un **un mois de retard** vers le 12/11/2008 malgré l'arrivée dès le 01 09 2008 de l'entrepreneur.

Les raisons : 30 jours d'intempéries selon ARMOR ! , la casse d'un tronçon de 280 m et le bouchage du tuyau d'évacuation fin novembre début décembre par un matériau trop lourd.

La CCI malgré une souplesse de délai (à ce jour) d'une semaine sur toute la durée restante est confiante.

**L'APPBP est inquiète et le dit. La CCI nous informe qu'une réunion a lieu toutes les semaines pour le suivi du chantier. Elle s'engage à nous tenir informé par mail et nous convie à un bilan intermédiaire deuxième quinzaine de janvier.**

#### Cale avant port :

La CCI n'est pas compétente pour cette question. Elle dépend du SIVU. Néanmoins, la réception est prévue le 15 12 2008 et la livraison des derniers équipements pour fin janvier 2009. On frôle l'année de retard !!!

#### Autres travaux :

Aménagement des autres cales : pas dans l'immédiat et le terre plein à côté du stade est du ressort du SIVU,

Enlèvement des épaves : un procès en appel en cours, deux plates de pêcheurs et un introuvable :

La CCI doit relancer les propriétaires identifiables,

Nettoyage des pontons et flotteurs : si les moules sont grattées, elles risquent de créer des butes avec la vase selon les autorités portuaires.

La CCI va prendre l'avis d'experts pour déterminer si oui ou non les moules sur les flotteurs accélèrent leur propagation sur les coques de bateaux. Le nettoyage des pontons est en général effectué une fois par hiver au nettoyeur haute pression et anti mousse, Éclairage du chenal : la CCI prend contact avec « les phares et balises » et avec la commission nautique locale pour étude, Développement de l'arrière port : En attente, ce projet est lié au schéma directeur du dragage, Organisation des mouillages de Toulain : De la compétence du SIVU

#### Points divers :

Catways PMR : budgété 2009 pour 5 500 euros, Généralisation des portillons à puce : prévu et budgété dans un premier temps pour le troisième bassin afin de le sécuriser,

L'APPBP souhaite que la CCI soit présente à l'assemblée générale de l'APPBP. La CCI accepte l'invitation et nous informe qu'elle sera présente le 11 04 2009,

Conseil portuaire : prévu le 26 01 2009,

Cale de mise à l'eau bloquée par les professionnels dans le deuxième bassin :

L'APPBP demande une régularisation de cette situation et un affichage clair : cale réservé aux professionnels (Si cela est le cas), mission et rôle des agents du port désormais assermentés :

La mission et le rôle des agents (trois) du port sont principalement la surveillance et l'entretien courant. Ils font régulièrement leur ronde mais disent ne pas pouvoir tout voir. Pour les aider et pour plus d'efficacité, ils souhaitent que les plaisanciers qui constatent un problème le signalent à la capitainerie afin qu'ils interviennent.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL du PORT de PECHE & de PLAISANCE de LA BAULE - LE POULIGUEN

Réunion du vendredi 19 décembre 2008 à 14H30

**1° Débat d'orientation budgétaire :** Recettes 1 301 000 € Dépenses 463 000€

Dotation à l'investissement : 600 000 €

2009. Pas d'emprunt : 2010. emprunt de 1 000 000 € prévu

Equipements bruts	2 200 000 €
Travaux villa Mortueux + Travaux passerelle :	200 000 €
Enrochement :	100 000 €
Cale Champs Savin,	1 800 000€
Fonds de roulement	174 000 €

#### 2° Prochain conseil portuaire.

Des recettes supplémentaires seront proposées au prochain conseil. Tarif location des emplacements au port en hausse (15 % avaient été imaginés, ils seraient limités à 3% environ

Demande d'autorisation du Trésor Public de poursuivre les plaisanciers qui ne payent pas leur redevance à partir de 30 €: donnée.

Proposition de faire payer les mouillages forains de l'anse de Toulain qui entre dans le périmètre du port.

#### 3° Point sur les travaux.

Le 14 janvier journée test pour le fonctionnement de la cale Jean Prié et mise en service fin janvier.

Pas d'activité (pas d'accès) du 1<sup>er</sup> février à fin juin ? pour la cale de Champs Savin ; accès en Juillet et Août, et reprise des travaux en septembre.

Dragage : planning respecté si pas de nouveaux aléas ? La fin des opérations ne sera pas reportée.

En Janvier nous aurons toutes les infos, pas de cachotterie.

C'est à la CCI d'être vigilante.

Il y a très peu d'entreprises capables de conduire un tel chantier (manière de dire que nous sommes pris en otage).

La concession de la CCI s'arrête dans 3 ans.

Le 26 janvier : conseil portuaire



Pôle nautique



JEANNEAU

Hivernage - Gardiennage

Réparation - Maintenance

Vente neuf et occasion

Remises APPBP

Tel : 02 40 15 16 16

Derrière la gare SNCF du Pouliguen

Pouliguennais



Hivernage  
Intérieur / Extérieur

Chantier Polyester, Accastillage

Vêtements de mer

Tel: 02 40 42 89 89

L'UNAN a maintenant 6 ans. Elle a été constituée en 2002 par les UNAN Morbihan et Charente-maritime.

L'utilité d'une structure nationale est apparue très vite, confirmant les vues des fondateurs. Les Ministères et administrations centrales chargés de la plaisance, le Conservatoire Supérieur de la Navigation de Plaisance (CSNPSN) ont exprimé leur satisfaction d'avoir un interlocuteur polyvalent et que ce soient des plaisanciers qui s'expriment au nom des plaisanciers. Jusque là, les industriels ou fédérations de ports se faisaient nos porte-parole !

En effet, si les régatiers peuvent se faire entendre au niveau des clubs affiliés à la FFV, si les pêcheurs avaient déjà créé des associations plus spécialisées, les navigateurs « de base » n'avaient pas la possibilité d'intervenir sur les questions les concernant et les évolutions techniques, économiques et réglementaires sont telles qu'une absence de la préparation des décisions serait très dommageable aux plaisanciers.

Les principes fondateurs se sont révélés judicieux : sérieux de l'approche des problèmes, toujours « fermement constructive », neutralité politique, présence active sur l'ensemble des dossiers, même si cela est contraignant en raison de leur nombre et de leur complexité.

Les problèmes de liaison dans une structure un peu complexe à trois niveaux (national, départemental ou régional et local) ont été résolus en respectant le principe de subsidiarité : chacun traite les dossiers de son niveau, et tous mutualisent informations et compétences à travers un échange permanent sur les problèmes et les solutions.

L'UNAN est devenue en peu de temps un acteur incontournable, aux côtés de la Fédération des Industries Nautiques, regroupant les industriels, des fédérations de ports de plaisance et de l'Administration. Ces quatre acteurs majeurs constituent les piliers du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports nautiques, structure originale qui peut être particulièrement efficace, où l'UNAN est très active.

Paradoxalement, ce sont les plaisanciers qu'il est plus difficile de convaincre des apports l'UNAN.

La question « A quoi sert l'UNAN ? » reste trop souvent posée par les membres d'associations.

Pour eux, naviguer reste une activité de loisir, un dérivatif à la vie professionnelle ou une occupation de retraite. Qu'ils soient résidents principal ou secondaire, ils pensent d'abord au niveau local. Ils sous-estiment la nécessité de créer, au niveau central, une « banque de données et de dossiers », une perception positive de la plaisance, économique et environnementale, et un cadre réglementaire favorable sans lequel les actions locales ne seraient guère efficaces. Que peut-on y faire ? Sans aucun doute informer nos adhérents davantage et mieux.

Notre maillage constitue une force dont nous ne soupçonnons pas l'impact : pouvoir recueillir des informations de première main, sur toutes nos côtes, sur tous les sujets, travailler avec les élus du littoral, comparer les situations locales, promouvoir les meilleures ou dénoncer les carences, tout cela nous donne légitimité et capacité d'agir.

A titre d'exemple, nous préparons une étude sur un sujet sensible, les vols et actes de vandalisme sur les bateaux.

Aucune autre organisation ne pourrait aborder ce problème aussi complètement et sans langue de bois.

### Des évolutions en vue sur l'utilisation de la VHF.

On considère aujourd'hui que 60 % des VHF fixes ne sont pas déclarées. La proportion est encore supérieure pour les VHF portables, sans parler des CRR.

Le décalage est total entre une réglementation inadaptée et l'usage pratique de la VHF.

Le Ministère des Transports et de la Mer et les Affaires Maritimes reconnaissent que la VHF est un moyen irremplaçable de sécurité, veulent favoriser son développement et essaient de faire avancer une situation bloquée. Mais d'autres administrations sont concernées et raisonnent « règlement » avant de se préoccuper de sécurité....

Une première bonne nouvelle pourrait concerner les VHF portables : on évoque la suppression de l'obligation de licence et de CRR pour les portables non ASN (*mais il n'existe pas de portable ASN sur le marché actuellement*).

L'UNAN est très favorable à ce premier pas et participe activement aux discussions.

La seconde étape serait une refonte du programme et de l'examen du CRR, pour adapter son contenu, qui reste inspiré de l'époque de la bande Chalutiers, et l'adapter à la réalité.

Il faudra ensuite faire confirmer la suppression définitive de la taxe annuelle, qui n'est que suspendue... Etape finale : faire comme les Etats-Unis où la licence n'est obligatoire que pour naviguer dans les eaux internationales, et permettre aux clubs et associations de délivrer un CRR simplifié et adapté à l'usage des plaisanciers.

### Signature prochaine de la Charte sur une pêche maritime de loisir éco-responsable ?

Une dernière réunion regroupant les Ministères concernés, des représentants du Comité National des Pêches (professionnels), d'associations environnementales, des associations de plaisanciers et de la Fédération française d'études et de sports sous-marins s'est tenue début décembre sous l'égide du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques.

Le projet de Charte initié lors du Grenelle de l'Environnement a été ajusté et pourrait être approuvé très rapidement. On peut même espérer, malgré le délai très court, qu'il sera signé pendant le salon « Nautic » de Paris. Pour l'UNAN, qui a participé à toutes les discussions, cette signature serait une avancée importante. Cette Charte définissant les obligations réciproques - réalistes - des administrations, des pêcheurs de loisirs, embarqués ou à pied, des pêcheurs professionnels. La Charte vise à protéger la ressource dans un cadre qui modifierait le régime actuel pour les navigateurs de plaisance mais en assurant le respect de règles de bonne conduite et en sanctionnant les abus. Elle serait déclinée dans les règlements, qui en déclinaient l'esprit.

Un article détaillé figurera dans un prochain Bulletin, dès signature.

**Daniel Marié**, le président de UNAN 44, a créé un Site très intéressant sur lequel vous pouvez même trouver la météo. Nous vous invitons à le consulter à l'adresse suivante : <http://unan44.unblog.fr/>.

Le thème de la réunion à Port Désiré le 04 décembre était « Les règles de Barre », 4 membres de notre Association y ont participé, et nous disposons maintenant d'un DVD instructif étudiant un peu à la manière du Permis de conduire automobile, 80 situations de risque de collision.

Un point très important, **il n'y a pas de Bateaux prioritaires ni de priorité en mer**, seulement des **bateaux privilégiés ou en situation privilégiée**, qui doivent tout faire pour éviter le risque de collision et qui seront aussi jugés a priori comme responsables et devront prouver avoir agité à temps et comme il faut pour éviter l'accident.

**COMPTOIR DE LA MER**  
La boutique de la Coopérative Maritime

**LE CROISIC**  
Face à la Criée  
Tél. 02 40 15 71 01

**SAINT NAZAIRE**  
4, bd René Coty  
Tél. 02 40 22 21 71

**REMISE 5%**  
aux Adhérents de l'APPBP  
sur présentation de leur carte de membre  
Sauf articles en promotion ou soldes.

Vêtements Pêche Déco marine Nautisme

# Composites services

→ Travaux sur site

Alexandre FRITSCH

Tél : 06 24 62 30 04

E-mail : [composites.services@wanadoo.fr](mailto:composites.services@wanadoo.fr)

Une remise de 5% est accordée (sur la main d'œuvre) aux membres de l'APPBP sur présentation de leur carte

## LES NUMEROS UTILES

Gendarmerie	02 40 61 24 02
Brigade des Recherches	02 40 22 95 06
Affaires Maritimes St-Nazaire	02 40 22 95 03
CROSSA ETEL	02 97 55 35 35
	VHF Canal 16
	Portable 1616
Sémaphore CHEMOULIN	02 40 91 99 00
Douane Montoir	02 40 45 88 78
Capitainerie Baule/Pouliguen	02 40 11 97 97
	fax 02 40 11 97 98
APPBP	02 40 62 02 13
	Email <a href="mailto:a.p.b.p@orange.fr">a.p.b.p@orange.fr</a>
ANFR Licence VHF Montoir	08 10 00 31 42
Phares et Balises	06 80 32 49 66

## DECES DE BRUNO COTTEZ



Bruno, notre ami et plaisancier du ponton N nous a quitté le 2 décembre 2008. Une crise cardiaque l'a emporté soudainement au petit matin.

Âgé de seulement 68 ans, il avait travaillé de longues années à la Direction du personnel de la raffinerie ELF de Donges.

Homme de contact, enjoué et humaniste, il occupait, à NANTES, depuis son départ en retraite, la fonction de Directeur de l'UNCEF pour la Loire Atlantique.

Ses arrivées sur le ponton N étaient toujours remarquées par sa gaité, sa bonne humeur et les bonjours qu'il distribuait avec chaleur aux plaisanciers présents. Avec son épouse Claudine, ils formaient un équipage de choc et les sorties de l'Evasion 25 étaient toujours accompagnées d'éclats de rire et de bons mots.

Bruno était présent dans le port de La Baule/Le Pouliguen depuis 1977 et occupait la place N12 depuis 1990 soit une période de 30 années. Il a toujours participé à notre association APPBP.

C'est un personnage aimé de notre port qui nous quitte. Nous le saluons dignement et respectueusement et nous adressons toutes nos condoléances et amitiés à son épouse Claudine et ses deux filles qu'il chérissait tant, Amélie et Caroline.

## LA BOURSE DES ÉQUIPIERS

Retraité résident à La BAULE, ayant une bonne expérience sur des voiliers de 30 à 35 pieds, licencié FFV, facilement disponible, aiderait skipper pour des sorties à la journée ou des petites croisières. Peut participer au petit entretien, à la surveillance, etc....du bateau.

Contact : Denis DODIN tel. : 06 80 94 26 34

## RECETTE

### Marmite de poissons aux coquillages (pour 6 personnes).

Il faut :

- 400g de filet de lotte
- 400g de filet de saumon
- 200g de crevettes roses (cuites)
- 6 noix de Saint-jacques
- 1L de coques ou moules

### Pour la cuisson (20 mn environ) et l'assaisonnement

Deux échalotes, 1 tablette de court-bouillon, 1 grosse cuillère. à soupe de maïzena, 30cl de vin blanc sec, 200g de crème fraîche 25g de beurre, 2 doses de safran, poivre et sel

### Réalisation

Cuire les coquillages : Ôtez les coquilles et filtrez le jus de cuisson. Chauffez le beurre dans une cocotte. Faites y dorer doucement les échalotes pelées et hachées. Arrosez de vin blanc sec et laissez réduire de moitié.

Dans la cocotte, versez 60cl d'eau froide, l'eau des coquillages filtrée et la tablette de court-bouillon émiettée. Disposez-y les filets de poissons coupés en gros dés. Portez à ébullition. Couvrez aussitôt la cocotte et laissez les poissons pocher hors du feu pendant 10 min.

Incorporez alors la Maïzena mélangée à la crème fraîche, puis chauffez et le bouillon laissé s'épaissir en remuant doucement de temps en temps.

Répartissez sur les dés de poissons, les noix de Saint-Jacques, les coquillages décortiqués et les crevettes. Parfumez de safran. Arrêtez la cuisson dès que le liquide se remet à bouillir. Rectifiez l'assaisonnement en sel et en poivre si nécessaire.

Servez sans attendre avec comme accompagnement des pommes de terre vapeur et de la choucroute

Bon appétit.

## PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à coté de l'ancienne capitainerie

Tel : 02 40 62 02 13

Email : [a.p.b.p@orange.fr](mailto:a.p.b.p@orange.fr)



# LA BAULE NAUTIC

[www.labaulenautic.com](http://www.labaulenautic.com)

Chantier naval

Magasin d'accastillage Uship

Vente, entretien, réparation

Exposition bateaux à terre et à flot

Location de bateaux



Chantier naval  
Le Port

44380 PORNICHET  
Tél: 02.40.61.03.78



BÉNÉTEAU

WHITE SHARK

Rodman



VOEVO PENTA



Hall d'exposition  
Route de St Nazaire  
44380 PORNICHET  
Tél: 02.40.61.64.55